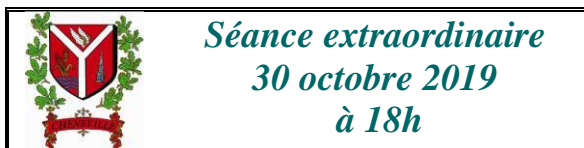


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 30 octobre 2019, à 18h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénerville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Maxime Proulx Cadieux, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens et monsieur Normand Bois

La directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Autorisation signature chez notaire pour transfert du 100, Principale suite à vente pour taxes**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 18h06 devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-10-262

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la directrice générale par intérim dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- AUTORISATION SIGNATURE CHEZ NOTAIRE POUR TRANSFERT DU 100, PRINCIPALE SUITE À VENTE POUR TAXES

2019-10-263

Autorisation signature chez notaire pour transfert du 100, Principale suite à vente pour taxes

ATTENDU l'adjudication en faveur de la Municipalité de Chénerville du lot 5696967, à la suite de la vente pour non-paiement de taxes foncières en juin 2018;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'acquisition de cet immeuble, car le délai pour retrait est expiré;

ATTENDU QUE pour officialiser le tout, le notaire Robert propose ses services au montant maximal de 1 250.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de notaire Robert pour l'acquisition du 100, rue Principale suite à la vente pour taxes;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Gilles Tremblay, maire (ou en son absence monsieur Maxime Proulx Cadieux, pro-maire) et madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim (ou en son absence madame Suzanne Prévost, directrice générale adjointe) pour signer les documents relatifs à cette acquisition;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-12000-419 et remboursée par la vente du terrain du 100, Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-10-264

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 18h08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.